BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS
AVIS DE PÉRIODE DE NOMINATION ET ÉTAPES CONNEXES

Comme l'exige l'article 12.11 du *Code électoral coutumier des Mohawks de Kanehsatà:ke,* cet avis vise à informer les membres du processus de nomination et des étapes connexes.

1. **PÉRIODE DE NOMINATION**
   Le La période de nomination reste ouverte pendant trois (3) jours ouvrés consécutifs, de 8h00 à 16h00 chaque jour.

   Dates : Du 18 novembre 2026 au 20 novembre 2026
   Lieu : Centre d'éducation de Kanehsatà:ke - Salle de réunion,14 Joseph-Swan 8h00 à 16h00.
   Manière : Les nominants doivent être membres de Kanehsatà:ke
   Les nominants doivent être des électeurs éligibles
   Les nominants doivent avoir au moins 18 ans
   Les candidats doivent apporter tous les documents requis avant la fin de la période de nomination.
   Les nominants et les candidats doivent être présents personnellement
   Toutes les nominations doivent être écrites et signées

Un nominant ne peut nommer qu'un seul candidat au poste de Grand Chef, et un seul candidat au poste de Chef. Un nominant peut appuyer la nomination de plus d'un candidat au Conseil Mohawk.

2. **PÉRIODE DE VALIDATION (20 novembre 2026, 16h00 au 22 novembre 2026, 16h00)**
   En vertu de la section 12.12, une période de validation est prévue pour examiner les nominations et confirmer la liste provisoire qui sera publiée le 22 novembre 2026.
3. **AFFICHAGE DE LISTE PROVISOIRE (22 novembre 2026 à 16h00)**
   En vertu de l'article 12.17 du Code, la directrice générale des élections doit afficher une liste provisoire de candidats dans un ou plusieurs endroits visibles du territoire le 22 novembre 2026 à 16h00.
4. **PÉRIODE DE CONTESTATION (22 novembre 2026 de 16h00 au 24 novembre 2026 à 16h00)**
   En vertu de l'article 14.2 du Code, un électeur peut contester l'éligibilité d'un candidat à se présenter à une élection. Cela doit être fait dans les 48 heures suivant la publication de la liste provisoire.
5. **PUBLICATION DE LA LISTE FINALE (25 novembre 2026 à 16h00)**
   En vertu de l'article 12. 18 du Code, une liste finale des candidats sera affichée.
   Nomination des membres du Comité d'appel : **11 décembre 2026 à 15h00.**
6. **DEMANDES DE BULLETIN DE VOTE PAR CORRESPONDANCE (4 décembre 2026 ou avant)**
   Si un électeur souhaite voter par la poste, il doit demander une trousse de vote au plus tard le 4 décembre 2026. Toutes les demandes doivent être adressées à la Directrice générale des élections. Ci-joint, le formulaire de demande de trousse de vote par correspondance.

COORDONNÉES : Cell. : 1-306-227-3373 Sans frais: 1-844-343-7393
Courriel: loretta@petelambert.ca Fax : 1-877-339-7781